

PARTENARIAT MEP – LCL – ANNÉE 2018

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DES AVANTAGES

OFFRE PROMOTIONNELLE - 100€ VALABLE JUSQU'AU 31.12.2018.

(1) Offre réservée aux étudiants affiliés ou adhérents à la MEP ayant obtenu leur diplôme du baccalauréat. L'année d'obtention du baccalauréat est aussi une condition d'accès à l'offre, les millésimes acceptés sont à demander en agences LCL. La somme de 100 € se décompose en 80 € pour toute ouverture d'un premier compte de dépôt chez LCL et en 20 € pour toute ouverture d'un premier compte d'épargne chez LCL. Offre valable du 01.01.2018 au 31.12.2018 sur présentation des justificatifs d'obtention du baccalauréat et d'affiliation ou d'adhésion à la MEP.

(2) Offre réservée aux étudiants majeurs ayant souscrit l'offre LCL à la Carte Étudiant. Au-delà de la 2ème année, 2 €/mois. Tarifs en vigueur au 01/04/2018. Carte délivrée sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL. Pour obtenir la carte LCL ISIC MasterCard, un justificatif du statut d'étudiant est obligatoire. Dans le cadre de la réglementation sur le démarchage, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat.

(3) Offre réservée aux étudiants majeurs détenteurs de LCL à la carte Étudiant et non détenteurs de Sécurilion ou d'une Assurance des Moyens de Paiement LCL, pour toute 1ère adhésion au contrat d'Assurance des Moyens de Paiement Formule Étudiante. 1€ la 1ère année, puis tarif en vigueur indiqué dans le guide tarifaire des principales opérations, Clientèle des particuliers. Selon les conditions énoncées dans la notice d'information et sous réserve des exclusions des garanties de l'assurance en cause. Le contrat d'Assurance des Moyens de Paiement est assuré par Pacifica, entreprise régie par le Code des assurances et distribué par le Crédit Lyonnais.

(4) Tarif en vigueur au 01/04/2018. Selon les conditions reprises dans les Dispositions Générales de l'offre «Virement internationaux hors zone SEPA». Dans le cadre de la réglementation sur le démarchage, vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat. (5) Sauf éventuels frais prélevés par le LCL au nom et pour le compte de la banque étrangère, indépendants de la facturation LCL ainsi que les éventuels frais de dépassement de découvert autorisé.